

Trail De Logonna

Bulletin d'inscription

Edition 2017

Epreuve*

Trail 9.5 km

Trail 18 km

NOM*

Prénom*

Adresse

CP

Club et/ou Ville:

Téléphone*

E-mail:

Date de naissance*

Sexe

*

H

F

L'inscription ne sera prise en compte qu'après paiement et validation du certificat médical

Tarifs : 8 € pour les préinscriptions reçues avant le 2/09/2017 → voir article 4 du règlement
10 € pour les dossiers incomplets au 2/09/2017 et les inscriptions enregistrées après cette date

* information obligatoire

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement (ci après) et en accepter les clauses.

Signature*

Règlement du Trail de Logonna

Art 1 : L'association «Charnaval » organise le dimanche 3 septembre 2017, un trail composée de 2 épreuves. Les parcours sont dessinés sur les chemins communaux et côtiers de Logonna Daoulas .

Art 2 : Respect de l'environnement et des personnes

Il incombe à chaque participant de respecter la nature et d'adopter un comportement citoyen vis-à-vis de l'ensemble de personnes (concurrents, bénévoles, organisateurs, public et autres usagés des chemins). Toute atteinte volontaire à l'environnement ou comportement irrespectueux entrainera la disqualification du concurrent.

Art 3 : Les courses

Le balisage des parcours réalisé au moyen de rubalise accrochée en hauteur et de panneaux indiquant la direction aux intersections sera retiré intégralement par l'organisation dès la fin des épreuves.

L'épreuve est séparée en deux trails : un trail découverte de 9.5 km et un trail de 18 km environ

Le départ de l'épreuve aura lieu sur le parvis de la salle de Kéjadenn.

Le départ du **18km sera donné à 9h30 et le 9.5km à 10h30** . L'arrivée des 2 épreuves se fera également sur le parvis de la salle Kejadenn Des ravitaillements sont prévus sur les parcours.

Art 4 : Inscriptions

L'épreuve du trail de 9 km est ouverte aux hommes et femmes nés en 2001 et avant.

L'épreuve du trail 18 km est ouverte aux hommes et femmes nés en 1999 et avant.

Le nombre maximum de dossards cumulé des 2 épreuves est de 500.

L'inscription ne sera validée qu'à réception :

- du règlement du droit d'inscription et
- de la copie lisible de la licence FFA,FFCO, FFPM, FF Tri de l'année en cours ou du certificat médical de non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an à la date de l'épreuve
- du bulletin d'inscription renseigné et visé

Inscription sur www.trail-logonna.fr ou par courrier à l'adresse:

Monique SALAUN-LE BAUT
Guernevez 29460 LOGONNA DAOULAS
Chèque à l'ordre de Charnaval.

Le droit d'inscription aux deux épreuves est de **8 € pour les inscriptions avant le 2/09/2017**, et de 10€ pour les inscriptions le jour de l'épreuve.

La totalité des bénéfices sera reversée à l'association APAISER qui œuvre pour la Syringomyélie et la Malformation de Chiari.

Art 5 : Dossards

Un dossard officiel sera remis par l'organisation aux participants sur présentation d'une pièce d'identité.

Horaires de retrait des dossards : Samedi 2 septembre de 14h à 16h et Dimanche 4 septembre de 8h00 à 09h00 sur le parvis de la salle Kéjadenn au centre du bourg de Logonna Daoulas . Au-delà de cet horaire, l'organisation se réserve le droit de redistribuer, tout dossard non retiré.

Art 6 : Sécurité

Une assistance médicale sera assurée sur le parcours et à l'arrivée.

Tout concurrent doit assistance à toute personne en danger. Ne laissez jamais seule une personne blessée. En cas de détresse alertez ou faites alerter un des bénévoles situé sur le parcours qui dispose d'un moyen d'alerte.En cas de conditions (climatique ou autre) mettant en péril la sécurité des concurrents et bénévoles, l'organisation se réserve le droit d'annuler les épreuves.

Les concurrents devront respecter le code de la route et se conformer aux règlements FFA en matière de course hors stade.

Art 7 : Responsabilité civile

Les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile et celle de leurs préposés.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Art 8 : Droit à l'image

Le concurrent autorise l'organisation ainsi que leurs ayant droit tels que partenaires ou médias, à utiliser les images sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves.

Toutes les informations sont consultables sur notre site
www.trail-logonna.fr